

## Procès-verbal des délibérations du bureau syndical

| Séance du jeudi 16 mai 2024 à 16h |                  |  | N° Délibération | DBS-2024-V-01 |
|-----------------------------------|------------------|--|-----------------|---------------|
| <b>Convocation</b><br>10/05/2024  | CAIRE - Haguenau |  | PJ              | .             |

|                            |           |  |
|----------------------------|-----------|--|
| <b>Présents</b>            | <b>12</b> | Mme Marie-Odile BECKER, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI et M. Hubert WALTER. |
| <b>Membres en exercice</b> | <b>17</b> |  |

|                |          |   |
|----------------|----------|---|
| <b>Excusés</b> | <b>5</b> | M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS M. Jean-Lucien NETZER, M. Serge STRAPPAZON, et M. Etienne WOLF. |
|----------------|----------|---|

## ORDRE DU JOUR

DBS 2024-V-01 Soutien à l'ingénierie territoriale de la Région Grand Est : demande au titre de l'exercice budgétaire 2024

DBS 2024-V-02 Prolongation de l'opération « Printemps du covoiturage »

Séance du jeudi 16 mai 2024 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

**Délibération DBS n°2024-V-01 : Soutien à l'ingénierie territoriale de la RÉGION GRAND EST :  
demande de soutien au titre de l'exercice budgétaire 2024**

---

**Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.**

Par le dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale », la Région Grand Est donne aux territoires des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois
- valoriser les partenariats locaux
- décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires
- faire émerger des projets structurants et articulés entre eux
- favoriser la transition énergétique et écologique
- développer l'économie locale

Le soutien à l'ingénierie territoriale s'inscrit dans le renforcement du partenariat Région – territoires qui trouve sa traduction dans la mise en œuvre du Pacte territorial pour la réussite de la transition écologique (PTRTE). Cette ingénierie locale a ainsi vocation à participer pleinement à cette dynamique. Le montant de l'aide s'élève à 40% d'un poste chargé avec un plafond d'aide de 20 000 € par poste (2 postes maximum).

Les territoires organisés en Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), qui s'engagent dans une démarche de PTRTE sont éligibles à ce dispositif d'aide financière. Le PETR de l'Alsace du Nord bénéficie du soutien financier à l'animation territoriale depuis sa création en 2019.

Il est proposé d'adresser une nouvelle demande auprès du Président du Conseil régional du Grand Est pour solliciter l'aide à l'ingénierie territoriale pour l'année 2024. La ligne budgétaire, d'un montant prévisionnel de 40 000 €, est inscrite au Budget Primitif 2024 du PETR de l'Alsace du Nord, adopté en séance du comité syndical du mercredi 31 janvier 2024.

Séance du jeudi 16 mai 2024 à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

**Délibération DBS n°2024-V-01 : Soutien à l'ingénierie territoriale de la RÉGION GRAND EST :  
demande de soutien au titre de l'exercice budgétaire 2024  
(suite)**

**DECISION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif de soutien financier de la Région Grand Est à l'ingénierie territoriale,

Vu le Budget Primitif du PETR de l'Alsace du Nord, dans sa section recettes de fonctionnement, adopté le 31 janvier 2024,

Le Bureau syndical,

Sur la proposition du rapporteur,

A l'unanimité,

Sollicite le dispositif financier régional intitulé « Soutien à l'ingénierie territoriale », au titre de l'année 2024.

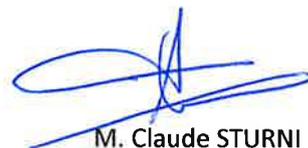
Charge le Président, ou le Vice-Président par délégation, des formalités afférentes à la présente décision.

Affiché au siège du PETR, le

23/05/2024

Pour ampliation

Pour extrait conforme,



M. Claude STURNI

Président

## Procès-verbal des délibérations du bureau syndical

| Procès-verbal des délibérations du bureau syndical |                  |                 |               |
|--|------------------|-----------------|---------------|
| Séance du jeudi 16 mai 2024 à 16h                  |                  | N° Délibération | DBS-2024-V-02 |
| <b>Convocation</b><br>10/05/2024                   | CAIRE - Haguenau | PJ              | -             |

|                            |           |  |
|----------------------------|-----------|--|
| <b>Présents</b>            | <b>12</b> | Mme Marie-Odile BECKER, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Paul HEINTZ, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, M. Claude STURNI et M. Hubert WALTER. |
| <b>Membres en exercice</b> | <b>17</b> |  |

|                |          |   |
|----------------|----------|---|
| <b>Excusés</b> | <b>5</b> | M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS M. Jean-Lucien NETZER, M. Serge STRAPPAZON, et M. Etienne WOLF. |
|----------------|----------|---|

## ORDRE DU JOUR

DBS 2024-V-01 Soutien à l'ingénierie territoriale de la Région Grand Est : demande au titre de l'exercice budgétaire 2024

DBS 2024-V-02 Prolongation de l'opération « Printemps du covoiturage »

Séance du jeudi 16 mai à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

**Délibération DBS n°2024-V-02 : Prolongation de l'opération « Printemps du covoiturage »**

---

**Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.**

### **Contexte**

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord, approuvé par le Comité syndical du PÉTR le 14 mai 2022, identifie l'écomobilité comme un des enjeux majeurs.

C'est pourquoi, en cohérence avec le plan d'actions du PCAET, le comité syndical du PÉTR du 3 juin 2023 a approuvé le projet de mise en place, de gestion et d'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle du PÉTR de l'Alsace du Nord, sous la forme d'une prestation de services pour ses EPCI membres.

Par cette même délibération du 3 juin 2023, le comité syndical a donné délégation au bureau syndical pour faire évoluer, le cas échéant, les paramètres techniques et tarifaires de la plateforme, ainsi que toutes les décisions relatives à la gestion courante du projet.

Le budget global de l'action est de 97 212 € sur 3 ans dont 10 000 d'incitatif passager sur la 1<sup>ère</sup> année.

Le PÉTR a demandé et obtenu une aide du Fonds vert 2023 (mesure covoiturage), d'un montant de 26 000 € pour les 3 ans.

Le PÉTR a signé une convention de partenariat avec la société Klaxit. Cette convention comprend des adaptations du paramétrage local de l'application Klaxit, des moyens de communication et d'animation, ainsi que des mesures d'incitatives d'amorçage. La convention prévoit également une fusion de Klaxit avec Comuto/BlaBlaCar et un basculement sur l'application BlaBlaCar daily en 2024.

### **Le déploiement de la plateforme de covoiturage a été lancé le 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

L'encadrement du partage des frais est de 1 à 3 € par passager et par trajet selon la distance parcourue, payé par le passager au conducteur via l'application.

La mesure incitative d'amorçage initiale mise en place est une prise en charge totale des 10 premiers trajets passagers par le PÉTR de l'Alsace du Nord et l'opérateur via l'application.

Le budget total dédié à l'incitatif sur la 1<sup>ère</sup> année est de 15 000 € (10 000 € PÉTR + 5 000 € Klaxit). Seuls 2500 € ont été consommés de septembre 2023 à février 2024.

Aussi, pour accélérer la pratique du covoiturage sur le territoire de l'Alsace du Nord, le bureau syndical a validé **une opération intitulée « Printemps du covoiturage »** par la délibération N° BS-2024-III-02 du 14 mars 2024.

Elle consiste en une prise en charge de la totalité des trajets passagers (et non plus seulement les 10 premiers) par le PÉTR et BlaBlaCar daily pendant la durée de l'opération, initialement prévue du 11 mars au 31 mai 2024.

Séance du jeudi 16 mai à 16h

Espace CAIRE à Haguenau

**Délibération DBS n°2024-V-02 : Prolongation de l'opération « Printemps du covoiturage » (suite)**

**Proposition de prolongation de l'opération « Printemps de covoiturage »**

Depuis le début de l'opération « Printemps du covoiturage », le nombre de trajets en covoiturage a progressé, preuve de l'efficacité de l'opération.

Au 13 mai 2024, 5 885 € d'incitatif a été consommé sur le budget initial de 15 000 €.

En tenant compte de l'incitatif déjà consommé, le budget restant permettrait de prolonger l'opération jusqu'au 31 août et ainsi de permettre à de nouveaux inscrits de découvrir le covoiturage.

**DECISION**

Vu les statuts du PETR de l'Alsace du Nord en date du 3 décembre 2018,

Vu le projet de territoire de l'Alsace du Nord adopté le 7 décembre 2022, comprenant un volet mobilité « covoiturage »,

Vu le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord approuvé le 14 mai 2022,

Vu la délibération n° CS 2023-III-03 du 3 juin 2023 portant sur la mise en place, la gestion et l'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord et donnant délégation au bureau syndical pour faire évoluer les paramètres techniques et tarifaires de la plateforme,

Vu la délibération N° BS-2024-III-02 portant sur l'Opération « Printemps du covoiturage »,

Considérant les enjeux et le contexte évoqués précédemment,

Le Bureau syndical,

Sur la proposition du rapporteur,

A l'unanimité,

**Approuve la prolongation de l'opération « Printemps du covoiturage » jusqu'au 31 août 2024 telle que définie ci-dessus.**

**Autorise le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout avenant au contrat ou convention afférent avec l'opérateur retenu et autres fournisseurs dans le cadre de l'animation du service.**

**Charge le Président de l'ensemble des formalités afférentes à la présente délibération.**

Affiché au siège du PETR, le

31/05/2024.

Pour ampliation

Pour extrait conforme,

  
M. Claude STURNI  
Président